



ASSEMBLÉE NATIONALE

13ème législature

professions de santé

Question écrite n° 23207

Texte de la question

M. Jean-Pierre Balligand attire l'attention de Mme la ministre de la santé, de la jeunesse, des sports et de la vie associative sur les vives inquiétudes des médecins généralistes enseignants concernant la formation initiale des médecins généralistes. Alors que les états généraux de l'offre de soins ont conclu que la formation initiale des médecins généralistes est certainement le domaine où des mesures urgentes devraient s'imposer pour arrêter la catastrophe démographique, les engagements concernant la titularisation des enseignants, la nomination d'associés supplémentaires, la reconnaissance statutaire du rôle des maîtres de stage ou enseignants cliniciens ambulatoires restent au point mort. Il lui demande par conséquent quelles mesures elle compte prendre pour sortir rapidement de cette situation catastrophique pour l'accès aux soins de la population.

Texte de la réponse

La mise en place de la filière universitaire de médecine générale est une des conclusions importante ; des états généraux de l'organisation de la santé (EGOS). La ministre de la santé, de la jeunesse, des sports et de la vie associative travaille très concrètement, avec le concours du ministère de l'enseignement supérieur et de la recherche, au déploiement de cette filière, dès la rentrée 2009, la loi votée au Parlement à l'unanimité le 29 janvier 2008 ayant permis d'en fixer le cadre légal. Dès 2008, des postes de chefs de clinique ont été ouverts en médecine générale. Ce mouvement va être amplifié et encadré afin que la discipline universitaire de médecine générale prenne toute la place qui doit être la sienne et renforce ainsi la médecine générale de premier recours comme pierre angulaire du système de santé.

Données clés

Auteur : [M. Jean-Pierre Balligand](#)

Circonscription : Aisne (3^e circonscription) - Socialiste, radical, citoyen et divers gauche

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 23207

Rubrique : Enseignement supérieur

Ministère interrogé : Santé, jeunesse, sports et vie associative

Ministère attributaire : Santé, jeunesse, sports et vie associative

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 20 mai 2008, page 4155

Réponse publiée le : 7 octobre 2008, page 8652